

Versement de la Taxe d'apprentissage 2017

Les formations délivrées par la Faculté des Sciences Pharmaceutiques de l'Université Paul Sabatier – Toulouse 3 sont éligibles au barème « hors quota ».

Pourquoi contribuer ?

La Taxe d'Apprentissage constitue un apport financier important pour la pédagogie de la Faculté. Elle permet :

- D'acquérir du matériel performant pour les travaux pratiques
- De développer des projets pédagogiques innovants
- De réaliser des supports d'enseignements

La Faculté des Sciences Pharmaceutiques de Toulouse, c'est 2 600 étudiants de la Première Année Commune des Etudes de Santé au doctorat d'Etat de Pharmacien, des Licences Professionnelles et des Masters. Ce sont des stages professionnalisants en officine, dans l'industrie et les hôpitaux. Ce sont les futurs professionnels de santé et vos futurs collègues.

Comment contribuer ?

- 1- Choisir un Organisme Collecteur Agréé (OCTA)
- 2- Affecter votre taxe d'apprentissage « Hors Quota » sur le formulaire de l'OCTA. Préciser obligatoirement le nom de l'établissement d'affectation et la formation habilitée choisie :
Faculté des Sciences Pharmaceutiques – Université Paul Sabatier
+ intitulé de la formation habilitée
(+ éventuellement le service d'enseignement choisi)
- 3- Informez-nous de votre affectation en remplissant le formulaire ci-dessous et en nous le retournant à l'adresse électronique ou postale indiquée.

Pour plus d'information contacter, Mme Catherine LAYE (service Financier de la faculté) :
upharm08@adm.ups-tlse.fr ou 05 62 25 68 08

**Intention de versement
TAXE d'APPRENTISSAGE 2017**

Hors Quota (« Barème »)

Faculté des Sciences Pharmaceutiques – Toulouse

Formulaire à retourner à upharm08@adm.ups-tlse.fr ou par voie postale à : Faculté des Sciences Pharmaceutiques, Université Paul Sabatier, Service Financier / TA, 118 route de Narbonne, 31062 TOULOUSE Cédex 09

Nom de votre entreprise :

Activité :

Personne à contacter :

Fonction :

Tél : Fax :

Courriel :

Calcul de la Taxe d'Apprentissage Hors Quota « Barème »

Mode de calcul donné à titre indicatif, susceptible d'être modifié selon la législation en vigueur au moment du versement

TA brute : salaires bruts x 0,68%

- . Fraction régionale pour l'apprentissage : 51% de la TA brute
- . Quota pour les CFA (emploi d'apprentis) : 26% de la TA brute
- . Hors Quota, pour les autres formations : 23% de la TA brute

Catégorie A : formation Bac+2 (65 % de la TA Hors quota)

Catégorie B : formation > Bac+2 (35% de la TA hors quota)

Montant versé (Hors Quota), catégorie B et affectation prévisionnelle

Montant :

Préciser la formation habilitée choisie (voir liste ci-dessous) :

.
.
.

(Si vous ne précisez pas de service d'enseignement, votre TA sera versée à la Faculté en général)

Votre OCTA :

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017
Faculté des Sciences Pharmaceutique – Toulouse

**Liste des formations habilitées à recevoir la Taxe d'Apprentissage
au titre du Hors Quota**

Intitulé de la formation	Hors Quota Cat B
<p>Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (DEPHA)</p> <p align="center"><i>(préciser le Service d'Enseignement, exemple DEPHA SE15)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - SE01 Bactériologie, Virologie, Microbiologie, Zoologie, Parasitologie, Mycologie médicale - SE02 Biochimie, Biologie moléculaire génétique, Biotechnologies - SE03 Pharmacologie - SE04 Pharmacie Clinique - SE05 Pharmacognosie, Botanique, Mycologie - SE06 Biocellulaire, immunologie, Hématologie - SE07 Chimie Analytique, Bromatologie, Œnologie - SE08 Chimie Pharmaceutique - SE09 Chimie Thérapeutique - SE11 Législation pharmaceutique et économie de la santé - SE12 Pharmacie Galénique - SE13 Physiologie - SE14 Biophysique, Biomathématiques, Biostatistiques, Informatique - SE15 Toxicologie, Hygiène industrielle, Hydrologie, Sémiologie 	X
<p>LP Conseiller en Produits Dermo-Cosmétiques (LP Dermo-Cosmétiques)</p>	X
<p>LP Viticulture et Œnologie, Innovation et Mondialisation (LP VOIM)</p>	X
<p>LP Métiers de la Promotion du Médicaments et des Produits de Santé (MPMPS)</p>	
<p>M2 Innovation Pharmacologique et Métiers du Médicament (M2 InnoPMM)</p>	X
<p>M2 Procédés de Production et Qualité Produits de Santé (M2 PPQPS)</p>	X
<p>M2 Diplôme National d'Œnologue (DNO)</p>	X
<p>DES Biologie Médicale – IPR – Pharmacie Hospitalière</p>	X

<p align="center">Faculté des Sciences Pharmaceutiques Université Paul Sabatier Service Financier / TA 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE Cédex</p>	<p>Contact : Mme Catherine LAYE Courriel : upharm08@adm.ups-tlse.fr Tél : 05 62 25 68 08 Fax : 05 62 25 98 16</p>
--	--